

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Affiché du 23/03/2018 au 23/04/2018

Date de la convocation : 15/03/2018

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Patricia ROYER, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

Absente excusée : Alexandra BEDEL pouvoir à Sandrine ROUSSEAU, Maud MASCIO.

Secrétaire de séance : Nicolas PERDREAU

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

Le conseil municipal souhaite à Maud MASCIO un retour rapide vers une meilleure santé.

LE CONSEIL MUNICIPAL



ADOpte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 21 février 2018.

PREND ACTE de 15 décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire. Des précisions sont apportées concernant les décisions prises pour les avenants aux marchés de travaux de l'Espace Médico-Social 3. Le décompte général définitif de cette opération est ensuite communiqué à l'assemblée.

DECIDE après présentation, d'arrêter le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune et budget du service public de distribution de l'eau potable dressé par le comptable public visé et certifié par l'ordonnateur. N'apporte ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

APPROUVE après présentation des résultats de l'exercice comptable 2017 les comptes administratifs présentés : budget principal de la commune et budget du service public de distribution de l'eau potable.

PROCEDE aux affectations des résultats de l'exercice 2017 sur le budget primitif de l'exercice 2018 (budget principal de la commune et budget du service public de distribution de l'eau potable)

Entendues les propositions établies pour l'attribution des subventions communales 2017 aux associations et organismes ayant remis leur bilan financier,

ACCEPTTE les propositions présentées et autorise le Maire à procéder à leur versement.

Après avoir étudié les propositions de M. le Maire et entendu son exposé sur le contenu du budget et les orientations générales pour l'exercice 2017,

APPROUVE le budget primitif principal M14 de la Commune.

FIXE les taux d'imposition 2018 comme suit :

Taxe d'habitation : 11.99 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.65 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.85 % - Cotisation foncière des entreprises : 7.50 %.

Les taux de fiscalité sont sans augmentation par rapport à 2017.

APPROUVE les écritures comptables d'ordre budgétaire pour la régularisation d'une vente à l'euro symbolique

AFFAIRES DIVERSES

_ Courrier reçu de M. Gabriel GUIOT, informant qu'après 47 ans passés au sein des structures touristiques locales dont 35 ans à la Présidence de l'Office de Tourisme de Sézanne il n'a pas souhaité solliciter un nouveau mandat et qu'il a décidé de mettre fin à ses différents mandats « touristiques » qu'ils soient au niveau local, régional ou national.

_ Courrier de M. Serge GAMBELOU à M. le Préfet de la Marne notifiant sa démission des fonctions de président de l'Association UCIA d'Esternay. Une assemblée générale sera organisée le 31 mars prochain pour nommer le futur président.

_ Dans le cadre de la mission confiée à un Cabinet spécialisé pour effectuer un constat amiante « avant travaux », il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante pour les bâtiments : MTL – La Gare et La Halle de la Gare.

_ Un arrêt de prolongation de congé longue durée de 6 mois a été prescrit par le médecin du travail à un agent de la commune

_ Information sur le plan de prévention de l'Agence Régionale de la Santé 2018/2028 en cours d'élaboration. La commune n'est pas identifiée en tant que territoire en fragilité. M. le Maire a pris contact avec les professionnels de la santé pour faire identifier la commune comme tel et modifier le projet de carte.

_ La commission accessibilité handicapé a statué sur le permis de construire déposé pour l'aménagement du bar du projet d'Hôtel social ; des modifications sont à apporter. Pour ce qui concerne la commission sécurité incendie le dossier est toujours en cours d'instruction.

_ Remerciements à Mme Colette DAUTRY pour l'organisation de l'exposition du 17 au 22 mars 2018 des œuvres de Marie-Christine LENOIR à la Gare, salle L.Colette.

_ M. le Maire rappelle qu'une réunion publique avec la Gendarmerie Nationale sur la Participation Citoyenne se tiendra à la Maison du Temps Libre le jeudi 5 avril 2018 à 20 heures et invite les administrés à y participer.

_ Le concert donné en l'Eglise pour la Journée de la Femme et organisé par l'Association La Starnacienne est une belle réussite.

_ M. Claude BELIN, correspondant défense donne lecture à l'assemblée d'un rapport d'informations sur les attentats.

_ M. Nicolas PERDREAU revient sur le dernier compte rendu de conseil municipal et la rédaction du paragraphe concernant son intervention sur la rencontre des vœux du Maire et sur l'adverbe « particulièrement » qui a été transcrit. M. le Maire met un terme à cette discussion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 45.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



PATRICE VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 26/03/2018 à 10:01:48
Référence : a8982f7aafbdae4833bb790d0dbdeefb44da91c5